



## **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU LUNDI 6 FEVRIER 2023**

nombre de Conseillers en exercice : 21 Présents : 11- Votants : 17 (dont 6 procurations)

L'an deux mille vingt-trois le six février le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'annexe de la mairie de La Roche-Chalais sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

**PRESENTS** : HALLAIRE X., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE BONNIEU D., VIAUD A., CAZERES C., LAGORGETTE P., BONNEFONT M., MAILLETAS A., RAVON A., LECOQ T (**arrivé à 20h30**)

**ABSENTS EXCUSÉS** : LACHAUD J. procuration à VIAUD A., DUCOURTIOUX J. procuration à VICAIRE BONNIEU D., HUGON DE MASGONTIER A. procuration à HALLAIRE X., VALLECILLO C. procuration à SAUTREAU J.M., BOISDRON C. procuration à LAGORGETTE Patrick., MALLET J. procuration à RAVON A.

**ABSENTS** . REY N., FORESTIER M., CHABANET M.

**SECRETAIRE** : VICAIRE BONNIEU D.

.....

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2023**

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 09/01/2023.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

#### **1 - Enregistrement de la démission d'un Conseiller Municipal.**

Jean-Jacques ITHURBURU a quitté la commune et nous a fait part de sa démission du Conseil Municipal par courrier.

#### **2 – Désignation d'un élu pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD**

Monsieur le Maire indique aux élus que Monsieur Jean-Jacques ITHURBURU a quitté la commune et a fait part de la démission du Conseil municipal.

Ce départ amène à désigner un-e élu-e pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD de La Roche-Chalais.

Monsieur Alain MAILLETAS est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Alain MAILLETAS pour siéger au CA de l'EHPAD de La Roche-Chalais en lieu et place de Monsieur Jean-Jacques ITHURBURU.

**Résultat du vote :**      **POUR : 14**                      **CONTRE : 0**                      **ABSTENTION : 3**

### **3 - Réorganisation des délégations de fonctions et signature**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6/09/2021 décidant de ne remplacer l'adjointe démissionnaire et de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

Le 5<sup>ème</sup> adjoint ayant reçu une délégation de fonctions pour les affaires financières souhaite diriger son action vers la Solidarité et les affaires sociales.

Le Maire propose au Conseil municipal qu'il reçoive délégation de fonction et signature pour la solidarité et les affaires sociales et de déléguer les fonctions pour les affaires financières à un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte le changement de délégation confiée au 5<sup>ème</sup> adjoint,
- Dit que Monsieur Patrick LAGORGETTE Conseiller municipal aura la délégation de fonctions et de signature pour les affaires financières et percevra l'indemnité d'élu.

A partir de 20h30 nombre de Conseillers en exercice : 21 Présents : 12- Votants : 18 (dont 6 procurations)

### **4 – Débat d'orientations budgétaires**

La loi n'oblige pas notre commune à organiser un débat d'orientations budgétaires en amont de la présentation du projet de budget 2023. Pour autant, c'est une pratique que nous avons instituée dès les premières semaines du mandat. Différentes pistes de travail sont donc exposées afin de participer à l'élaboration du prochain budget : provisions (reste à charge tempête, médiathèque et mairie), réaménagement de la place du puits qui chante, solidarité, sport, habitat, économies, énergies, routes, culture, communication, matériel, nature.

### **5 -PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE**

Monsieur le Maire explique que la mission locale du Ribérais Vallée de l'Isle tient des permanences hebdomadaires à La Roche-Chalais, pour suivre les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 26 ans.

A ce titre une participation au fonctionnement de 1€ par habitant, est demandée.

La cotisation pour 2023 s'élève à 3.009€.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte le versement de la cotisation de 3.009€ au titre de la participation au fonctionnement pour l'année 2023.

### **6 - CONVENTION ANNUELLE DE PRESTATION DE SERVICE D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire explique que la charge pour l'entretien des espaces verts est conséquente pour notre commune eu égard à notre volonté d'attractivité.

Il propose, afin de mener à bien cette mission de signer une convention de prestation de service avec l'Entreprise Sociale Apprenante « Isle et Dronne » qui a déjà œuvré sur notre commune, moyennant la somme de 750€ par journée d'intervention soit une estimation de 34.125€ pour l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les modalités de la convention avec la participation de 750€ par journée d'intervention et autorise le Maire à signer la convention.

### **7 - Etude d'une proposition de contrat de mission d'installation en profession libérale.**

Le cabinet ASERD Recruitment propose un contrat de mission d'installation en profession libérale visant l'arrivée d'un médecin sur notre commune. Cette proposition est mise en débat.

Après discussion, le Conseil municipal décide de surseoir.

### **8 - DEMANDE D'ETUDE D'ECLAIRGE PUBLIC – Place du puits qui chante**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public des points situés Place du puits qui chante et ses abords dont les emplacements sont repérés sur le plan joint.

La commune de La Roche-Chalais, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans la cas où la commune de La Roche-Chalais ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement de réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- S'engage à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie d travaux après six mois,
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires après dudit Syndicat.

### **9 – Modalités de transfert du budget « EAU » vers le SMDE 24**

Suite à la décision du transfert de la compétence Eau de la commune vers le SMDE 24, il convient de délibérer sur les modalités pratiques de ce transfert. L'état de l'actif du budget Eau et Assainissement est en cours de vérification afin d'identifier les écritures à rattacher à chaque budget.

### **10 - DETERMINATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 30/11/2021

#### **Vu l'avis du Comité Technique en date du 20/01/2023**

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les taux indiqués dans le tableau joint, pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les taux proposés.

### **11 - Mise à jour du tableau des effectifs.**

Après avis favorable du CST du 20/01/2023, il s'agit de valider le nouveau tableau des effectifs afin de tenir compte des avancements de grade et des recrutements ou départs de la collectivité.

### **12 - Projets photovoltaïques et agrivoltaïques sur la commune : méthode de travail.**

Le nombre sans cesse grandissant de projets photovoltaïques ou agrivoltaïques sur notre commune nous oblige à nous questionner sur la méthode de travail à mettre en œuvre afin

de répondre de manière objective aux différentes sollicitations des porteurs de projets. Une proposition de méthode de travail est présentée.

Monsieur HALLAIRE propose de mettre en place des critères à l'aide d'un questionnaire.

Monsieur le Maire indique qu'il y a actuellement 5 projets sur la commune, que tous les projets n'ont pas les mêmes tenants et aboutissants et que les décisions prises engagent la commune sur au moins 30 ans. Il propose une réunion entre élus uniquement sur ce sujet afin que tous aient le même niveau d'information et prennent le temps de la réflexion.

### **13 - REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG**

#### **Convention d'assistance à maître d'ouvrage (place du Puits qui chante)**

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions au sujet des travaux de la Place du puits qui chante et ses abords ainsi que l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD24 (Agence Technique Départementale) proposant des solutions d'aménagement pour un montant total des travaux estimés à 980.000€ HT.

Il présente la convention proposée par l'ATD24, sollicitée pour assister la commune dans la procédure de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre de cette opération, avec une rémunération forfaitaire de 6.800€ HT à laquelle s'ajoutera un taux de TVA de 20%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les modalités de la convention avec la participation forfaitaire de 6.800€ HT,
- **autorise** le Maire à signer la convention.

#### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :**

##### ***Delphine VICAIRE BONNIEU :***

- Le 9/02 réunion avec le SRB Dronne sur la dynamique du syndicat et mise en place d'un plan de communication
- Mise à disposition de joutes par la commune de Nabinaud
- Organisation d'une sortie canoé pour ramassage des déchets
- Réflexion en cours pour conférence (colloque) en septembre

##### ***André VIAUD :***

- Vu les devis présentés, réflexion en cours pour fractionner les chantiers de remise en état des routes.

##### ***Xavier HALLAIRE :***

- Baisse de la mise en production d'eau
- Cadre de vie qui se dégrade dans le lotissement Bois Gentil

***Jocelyne LACHAUD :*** Absente

***Jacky DUCOURTIOUX :*** Absent

##### ***Martine CONIJN :***

- Animations et activités printemps/été en cours de préparation

***Rémi RAMBONONA :*** RAS

##### ***Jean-Michel SAUTREAU***

- PCS : réunion le 20/02

Fin de séance à 22h30